## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire- Zi Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers En exercice : 40 Présents : 32

Votants: 37

L'an deux mille seize, le trente et un mars à 19H00,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la

présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 24 mars 2016.

Résultat du vote

OBJET: Subvention AADEC - Festival Cultur'Eco

Pour: 37 Contre: 0 Abstention: 0

2016

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel), Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers); Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche); Myriam CATTANEO (Les Echelles); Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers); François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz); Pierre Auguste FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc); Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière); Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont); Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz); Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73), Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38); Denis BLANQUET,

Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

<u>Pouvoirs</u>: Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Jean Paul PETIT à Jean Paul CLARET, Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO,

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDERANT** la demande de subvention faite par l'AADEC de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Festival Cutur'Eco,

**CONSIDERANT** l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances qui propose de verser une subvention de 1 500€,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire à l' UNANIMITE :

- ACCEPTE l'attribution d'une subvention de 1 500€ à l'AADEC pour l'organisation du Festival Cutur'Eco,
- AUTORISE le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'AADEC.

## Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 1<sup>er</sup> avril 2016

PREFECTURE DE L'ISERE

1 1 AVR. 2016

SECTION COURRIER 1

Le Président,

Denis SEJOURNE